

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Envoyé en préfecture le 17/03/2025
Reçu en préfecture le 17/03/2025
Publié le
ID : 089-200042356-20250313-4_2025-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le treize mars deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER CCCVT : M. Stéphane AUFRERE Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Cheney : M. Thomas GRAPIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasilly : M. Julien GROGUENIN Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezinnes : M. Georges CUSSAC Villon : M. Anthony BELLEGANTE Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.
SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS	
<p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 37 - Absents : 19 <p>dont ayant donné Pouvoir : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 40 <p><u>Compétence EAU</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 30 - Absents : 19 <p>dont ayant donné pouvoir : 3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votant : 33 <p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 16 - Absents : 4 <p>dont ayant donné Pouvoir : 0</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votants : 16 <p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.</p> <p><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Chichée : Mme Nathalie OUDIN (et son suppléant) Mélisey : M. Eric ROUSSEAU Molosmes : M. Dominique BUSSY</p> <p><u>Délégués titulaires absents non excusés suppléés</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p> <p><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Béru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Dye : M. Bertrand BERLOT Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Yrouerre : M. Gilles GARNIER.</p> <p><u>Délégués titulaires absents excusés ayant donné pouvoir</u> : Gigny : M. Denis DUTARTRE a donné pouvoir à M. François FLEURY Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT Vezannes : M. Laurent SEURAT a donné pouvoir à M. Thomas LEVOY.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Anthony BELLEGANTE, délégué de Villon.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 28 février 2025</p> <p align="center"><u>Délibération n° 04-2025</u></p> <p><u>Objet : Administration générale – Budget - Ouverture de crédits avant vote du budget</u> :</p> <p align="center">ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 49-2024 du 12 décembre 2024</p>

Conformément à l'article 15 de la loi du 5 Janvier 1988, le Président peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du Budget de l'exercice précédent.

Préalablement, il convient que le Comité syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois l'autorise en précisant le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits seront inscrits au Budget lors de son adoption et l'autorisation du comité syndical du Syndicat des Eaux du Tonnerrois n'est valable que jusqu'à l'adoption du Budget.

Dans ce cadre, il sera proposé d'ouvrir des crédits dans l'attente du vote du budget primitif 2025 pour continuer les opérations liées aux travaux d'aménagement des futurs bureaux, aux études à lancer, aux travaux à réaliser au cours du 1^{er} trimestre entre autres :

Budget EAU		
Chapitre/Article	Intitulé	Montant
20/2031	Frais d'étude	35 000,00 €
20/2033	Frais d'insertion	2 000,00 €
21/21315 -> 23/2313	Construction bâtiments administratifs	606 000,00 €
21/217351	Immobilisation corporelles en cours	26 000,00 €
TOTAL		669 000,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		4 078 300,86 €
% d'ouverture de crédits		16,40%

Budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF		
Chapitre/Article	Intitulé	Montant
20 / 2031	Frais d'études	38 500,00 €
20/2033	Frais d'insertion	2 000,00 €
21/21532	Réseaux d'assainissement	150 000,00 €
21/21562	Matériel spécifique d'exploitation	30 000,00 €
TOTAL		220 500,00 €
Budget d'investissement n-1 (hors chapitres 020, 16 et 18)		1 291 365,42 €
% d'ouverture de crédits		17,07%

Il convient que le comité syndical délibère.

LE COMITE SYNDICAL DU SET,

Où cet exposé,

Après en avoir délibéré, à 40 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions :

VU l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la nécessité d'inscrire des crédits d'investissement par anticipation du Budget 2025,

Procède à l'ouverture des crédits suivants, selon les montants et les affectations ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le président,

Rémi GAUTHIER

